

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2020/2021**  
**ADDITIF N°9**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 21 septembre 2020 à 10h00 au 27 septembre 2020 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 1 séjour de 2 jours et 1 nuit pour 4 personnes à « Disneyland Paris » avec accès aux 2 parcs à Marne-la-Vallée »** d'une valeur unitaire de 1365 (mille trois cent soixante-cinq) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 1 nuit au NEWPORT BAY CLUB pour 4 personnes
- La pension complète (hors boissons) ;
- 4 entrées pour les deux parcs Disney valables pendant 2 jours,

**Le séjour est valable jusqu'au 20 septembre 2021 selon disponibilités.**

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de fermeture exceptionnelle des parcs Disney. Le gagnants et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux du séjour par leurs propres moyens.

▪ **Pour l'application de l'article 7 :**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

**Annexe 1 non disponible par le public avant la fin de la Période de jeu**

**Question : Lequel de ces personnages Disney est un grand méchant ?**

- a. Capitaine Crochet (bonne réponse)**
- b. Bambi
- c. Olaf

